

## **MOTION À SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral est d'avis qu'il serait normal que le bilinguisme de la capitale nationale soit officiellement reconnu puisque le Canada est un pays officiellement bilingue,

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario a confirmé, par la voix de sa ministre Marie-France Lalonde, qu'il appuyait le principe de l'officialisation du bilinguisme de la ville d'Ottawa

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario seraient en droit de prendre seuls les mesures législatives reconnaissant officiellement que la ville d'Ottawa est bilingue mais préféreraient par courtoisie ne le faire qu'avec l'accord de la ville d'Ottawa

ATTENDU QUE le Conseil municipal estime que l'actuelle Politique de bilinguisme de la ville votée le 9 mai 2001 (ACS2001-CMS-OCM-0002) est bonne pour la ville

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal confirme que, pour autant que la ville d'Ottawa n'ait à supporter aucun coût additionnel éventuel qui pourrait résulter d'une telle mesure, il ne verrait aucune objection à ce que le gouvernement ontarien ou le gouvernement fédéral prenne la décision d'incorporer l'actuelle Politique de bilinguisme de la ville dans une loi provinciale ou fédérale de façon à ce qu'elle en fasse partie intégrante

Décembre 2016